

La Taxe d'Apprentissage

L'unique impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire

Enseignement Diffusion Information Musiques Saison16/17

Dans les créations en jeu d'orchestre et l'autonomie musicale de nos élèves, il y a déjà une part de votre contribution !



Soutenez la formation professionnelle par le versement de votre taxe d'apprentissage

- C'est avec sa formation initiale du MIMA* (Titre de niveau IV inscrit au RNCP* et délivrée par la FNEIJMA*) que l'EDIM est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage.
- Face à la raréfaction des subventions publiques et aides culturelles, la collecte de la taxe d'apprentissage contribue plus que jamais à la pérennité de notre école.
- Votre soutien est donc primordial dans le travail de structuration de nos projets pédagogiques, le reversement de votre taxe d'apprentissage devient une véritable clé de développement de notre offre de formation.
- Quel que soit votre type d'activité et votre secteur géographique, votre entreprise, assujettie à la TVA, peut reverser cette taxe à EDIM jusqu'au 28/02/2017.



L'EDIM, structure associative depuis 1983

- Plus de 30 ans de savoir-faire dans l'enseignement et la pratique des musiques actuelles en orchestre.
- 1100 élèves, jeunes, amateurs et professionnels.
- Une équipe pédagogique de 70 artistes-enseignants de tous styles et de renommée (inter)nationale.
- Près de 2200 élèves ayant suivi une formation professionnelle à l'EDIM depuis 1995.
- Un cursus diplômant complet consolidé avec la préparation MIMA sur 1 an, les DEM Jazz et MAA.
- Des taux d'insertion très encourageants.

Cocher le niveau IV - Hors quota catégorie A

Numéro UAI : 094005AA

Choisir l'EDIM pour l'attribution de la taxe d'apprentissage, c'est :

- Participer à la formation de nos élèves grâce à des programmes d'accompagnement de groupe et de recrutement pédagogique en interne pour enseigner les musiques actuelles.
- Développer la diffusion de nos actions tout en favorisant l'insertion professionnelle de nos élèves avec la programmation régulière de Jam Sessions et des concerts d'élèves accompagnés par les artistes-enseignants dans des salles parisiennes.
- Contribuer à la modernisation et à l'entretien de nos équipements par l'achat et la location de matériel et améliorer le confort des élèves et de l'équipe pédagogique au sein de l'EDIM.
- Dynamiser le développement de nos équipes pédagogiques et administratives en pérennisant et en créant des emplois.



Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

- Soit en utilisant notre OCTA privilégié : AFDAS (organisme collecteur), avec l'application en ligne GLOBALDEC, qui simplifiera votre déclaration.
- Soit en utilisant votre organisme collecteur agréé.
- En précisant bien les coordonnées de EDIM dans la case « nom et adresse établissement »
EDIM - 17 rue Cousté, 94230 Cachan.
Habilitation : Niveau VI - Hors quota - Catégorie A
Code ou Numéro UAI : 094005AA